

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1074

69 - Rhône

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture du Rhône

VISHPALA.

Objet : collecter des fonds par tous les moyens à sa disposition (dons, subventions, etc) afin d'aider au financement des prothèses, cyberthèses ou orthèses permanentes listées ci-dessous, en priorité à destination des personnes dont les revenus sont insuffisants; liste des types d'appareils: audioprothèses, lunettes de correction optique, prothèses oculaires, prothèses dentaires, prothèses articulaires, prothèses péniennes, prothèses phonatoire ; cette liste peut être modifiée par vote des assemblées générales ; les modalités de financement sont fixées au règlement Intérieur, en particulier, les conditions d'admissibilités des bénéficiaires ; par ailleurs l'association inscrit son projet dans une dimension d'intérêt général, en s'ouvrant à tous les publics, notamment les plus fragiles, en préservant à ses activités un caractère non lucratif, laïque et apolitique ; l'association garantit un fonctionnement démocratique et transparent et préserve le caractère désintéressé de sa gestion

Siège social : Entrée B Résidence la Maladière, 65, rue de Saint-Cyr, 69009 Lyon.

Date de la déclaration : 30 septembre 2019.